

CONVENTION D'ADHESION

CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE CHIMIE_AURA [CMQeC_AURA]

Entre les soussignés :

D'une part :

- **Lycée Polyvalent Galilée : Etablissement support du campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Chimie_AURA**

Ci-après désigné lycée support

Dont le siège est : 124, Avenue Général Leclerc, 38200 VIENNE,

Représenté par son Proviseur, Alain BENAVENTE, autorisé à cette fin,

D'autre part :

- **Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelles de l'Académie de Grenoble (GIP FIPAG) : Etablissement porteur administratif et financier**

Ci-après désigné établissement porteur administratif et financier

Dont le siège est situé 7, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE

Représenté par son Directeur ou sa Directrice, autorisé.e à cette fin,

Et :

- **Structure adhérent.e : Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône**

Dont le siège est situé 9 Rue du 19 Mars 1962, 38550 Saint-Maurice-l'Exil

Représentée par sa Présidente Madame Sylvie DEZARNAUD, autorisée à cette fin,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

→ Vu les articles D335-33 à D335-35 du code de l'éducation portant la création du label "campus des métiers et des qualifications" définissant le label et ses modalités de délivrance

→ Vu l'arrêté du 1er août 2018 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications labellisés pour 4 ans, signé par le ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'Économie, de l'industrie, le ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

OBJECTIFS ET CONSTITUTION

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 Objectifs généraux

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit, dans son rapport annexé, de valoriser l'enseignement professionnel, notamment par le développement de campus des métiers et des qualifications. La transformation de la voie professionnelle vise à faire de cette voie un parcours de réussite et d'excellence en s'appuyant notamment sur les campus des métiers et des qualifications.

Les objectifs nationaux des campus des métiers et des qualifications sont déclinés en 6 axes :

- Accompagner le développement socio-économique du territoire sur un secteur déterminé ;
- Accompagner la transformation de la voie professionnelle et son attractivité à travers des dynamiques de partenariat ;
- Elever le niveau de qualification et de compétences des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue ;
- Améliorer l'insertion professionnelle ;
- Développer des liens entre les établissements de formation et les entreprises ;
- Donner de la visibilité à l'ensemble des partenaires.

Objet d'un label national, le campus des métiers et des qualifications constitue un pôle d'excellence offrant une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires. Construit autour de la thématique de la Chimie, secteur d'activité correspondant à un enjeu économique régional et national fort soutenu par les collectivités territoriales et les entreprises, il a vocation à fédérer les établissements d'enseignement initiale secondaire et supérieur, les organismes de formation continue, les centres de recherche, les entreprises, les organisations professionnelles, les pôles de compétitivité et tout autre acteur intervenant sur sa thématique en privilégiant un fonctionnement en réseau.

Les organismes de formation partenaires offrent la possibilité de parcours de formation du niveau 3 au niveau le plus élevé (doctorat), et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des « apprenants » en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.

Les objectifs poursuivis s'inscrivent pleinement dans les orientations du Plan Régional

- Répondre de manière permanente et prospective aux besoins d'emploi et de compétences professionnelles des secteurs d'activité et des entreprises ;
- Proposer aux apprenants des réponses adaptées, en termes d'orientation et de parcours de formation vers l'emploi ;
- Intégrer les disparités et spécificités territoriales dans leur mise en œuvre.

1.2 Objectifs spécifiques

1.2.1 Contexte :

La chimie Auvergne-Rhône-Alpes est la 1^{ère} région de fabrication française et concentre 25% des moyens de la R&D du national, avec des sites industriels et des plateformes implantés dans différents bassins d'emploi. Elle offre des débouchés et opportunités professionnelles spécifiques en lien avec l'évolution des niveaux et qualifications dont elle a besoin.

Les enjeux de la chimie dans les années à venir : la décarbonation, la digitalisation, l'économie circulaire et la croissance verte, le biosourcé, intensification des procédés et efficacité énergétique ... imposent à tous de travailler davantage en synergie et à l'interface avec d'autres secteurs.

Donc, la création d'un Campus des Métiers et des Qualifications de la chimie Auvergne-Rhône-Alpes permettra de répondre de manière efficace à ces enjeux de société.

1.2.2 Domaines professionnels

Les champs professionnels couverts par le campus correspondent aux intervenants techniques sur l'ensemble de la chaîne de valeur concernant les filières suivantes :

- Filière « Chimie & Matériaux »
- Filière « Transformation et valorisation des déchets »

Huit grandes familles dont 120 métiers sont ainsi concernés. Nous pouvons en distinguer :



1.2.3 Axes du projet

Le projet du Campus des Métiers et des Qualifications d'excellence Chimie_AURA, est décliné en 7 axes :

- **AXE 1 : Renforcer la lisibilité et la visibilité des formations, des parcours et des débouchés**
- **AXE 2 : Aider à une orientation positive et au dépassement de tous les « déterminismes » - Favoriser la poursuite et la reprise d'études, la construction de parcours individuels de formation**
- **AXE 3 : Favoriser les évolutions de l'offre de formation avec une meilleure anticipation des besoins économiques en termes de formation**
- **AXE 4 : Développer et renforcer les liens entre les établissements de formation, les entreprises et les laboratoires de recherche, les collectivités**
- **AXE 5 : Accompagner et susciter les innovations pédagogiques notamment en mobilisant les technologies du numérique**
- **AXE 6 : Faciliter la certification et la qualification par la prise en compte des compétences acquises soit en milieu professionnel soit au cours d'un cursus de formation**

ARTICLE 2 – ÉTABLISSEMENT SUPPORT ET GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le CMQeC_AURA n'a pas de personnalité morale. Il est rattaché à un établissement support.

L'établissement support du campus est le lycée polyvalent Galilée / Vienne.

La gestion administrative et financière de ce campus est réalisée par le GIP FIPAG du rectorat de l'académie de Grenoble.

La gestion opérationnelle du campus est assurée par la directrice opérationnelle (Directeur opérationnel), nommée par la rectrice de l'académie de Grenoble. Ses missions sont les suivantes :

- Fédérer et coordonner les acteurs du campus
- Définir avec les partenaires du campus une stratégie qui permet de les associer
- Animer le campus à travers les instances de gouvernance
- Impulser la mise en œuvre des actions visant le continuum de formation et l'insertion professionnelle
- Organiser et mettre en œuvre les actions de communication internes et externes
- Assurer les évaluations du campus
- Assurer une veille des dispositifs permettant de développer l'activité du campus

ARTICLE 3 – PARTENARIAT ET DEMARCHE

Le fonctionnement du Campus se structure sur la base d'une démarche multi-acteurs, collective et partenariale. Elle vise à satisfaire les objectifs généraux et spécifiques en tenant compte des caractéristiques du CMQeC_AURA, et notamment de la diversité des partenaires. Elle privilégie une démarche dans un intérêt collectif pour la structuration du secteur en lien avec les stratégies de développement économique des territoires.

L'adhésion d'un membre au CMQeC_AURA permet :

- L'utilisation du logo et de la charte graphique du campus lors des actions de communication
- Le soutien des membres adhérents sur des actions communes
- Le portage d'actions qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques du campus
- La participation à des groupes de travail, tels que définis par les instances de gouvernance du campus
- La participation à des réponses aux appels à projets (proposé ou porté par le campus)
- Une visibilité accrue et la diffusion de ses initiatives

Tous les adhérents (établissements de formation ; entreprises ; industriels ; institutionnels ; etc.) conviennent, dans le respect des compétences de chaque entité, de favoriser le développement pérenne et structuré de relations de partenariat par **un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes.**

FONCTIONNEMENT DU CAMPUS

ARTICLE 4 – GOUVERNANCE DU CAMPUS

Le campus est administré par un comité de pilotage (COFIL) ou Gouvernance (GOUV) composé de membres du campus au nombre de 7.

Ils représentent les acteurs principaux qui ont contribué à la constitution du campus :

- Lycée Polyvalent Galilée (Lycée support / Vienne) ;
- France Chimie AURA (FCAURA) ;
- GIE Osiris (Lieu Totem) ;
- Université de Lyon 1 ;
- Académie de Grenoble, Région académique AURA

Ce comité de pilotage a pour vocation de :

- Définir les axes stratégiques du campus ;
- Valider les budgets associés aux actions ;
- Piloter et coordonner les actions ;
- Favoriser la synergie entre les membres du campus ;
- Identifier les axes de développement potentiels du campus (élargissement du périmètre géographique et de l'offre de formation, adhésion de nouveaux membres, demande de fonds européens/PIA, recherche de mécènes, ...) à travers une veille prospective active.

ARTICLE 5 – DIFFERENTS COMITES

Le CMQeC_AURA est formé de deux autres comités : le comité opérationnel (COOP) et le comité partenarial (COPA).

5.1. Comité opérationnel

Le comité opérationnel (COOP) du CMQeC_AURA est constitué des personnes suivantes :

- *Chef d'établissement du lycée support du campus ou/et ses représentants*
- *DRH du lieu Totem du Campus ou/et ses représentants*
- *Directeur de l'IUT Lyon 1 ou/et ses représentants*
- *Chargé.e de projets à la DREETS ou/et ses représentants*
- *Directeur.trice du pôle développement Axelera ou/et ses représentants*
- *Inspecteurs académiques en charge du dossier CMQeC_AURA*
- *Directeur.trice du Département de Chimie (UCBL 1) ou/et ses représentants*

Le comité opérationnel est tenu de se réunir au moins une fois par mois.

Les compétences du comité opérationnel sont les suivantes :

- Garantir l'organisation générale du campus ;
- Superviser la communication autour du campus ;
- Être force de proposition pour les projets du campus.

5.2. Comité partenarial

Le comité partenarial (COPA) du CMQeC_AURA est constitué **de l'ensemble des partenaires** adhérents au campus.

Il pourra se réunir deux fois par an.

Ce comité a pour mission de prendre acte du plan d'actions du campus tout en étant force de proposition.

ARTICLE 6 – POLITIQUE DE COMMUNICATION

Le CMQeC_AURA joue un rôle de relais d'information pour ses membres et partenaires. Il communique sur :

- l'offre de formation campus, les parcours et passerelles possibles ;
- l'actualité des métiers de la chimie ;

- les événements organisés en direction des publics cibles, à savoir les apprenants du campus, les jeunes à la recherche d'une formation ou d'un métier, les professionnels, les professeurs et formateurs, les chercheurs, les demandeurs d'emploi et le grand public ;
- les travaux de recherche achevés ou en cours ; etc.

Un portail en ligne (en cours de développement) dont les principes de fonctionnement sont arrêtés en comité de pilotage, présente les métiers du secteur de la chimie, les événements assurant la promotion au niveau régional et national, les formations et certifications proposées au sein du campus, les membres et partenaires du campus, etc.

Une charte graphique spécifique campus des métiers et des qualifications contribue à sa visibilité.

La Directrice opérationnelle (Le directeur opérationnel) peut être sollicitée par la gouvernance du campus ou la rectrice de son académie afin de transmettre les informations relatives à l'activité du campus.

ADHESION ET OBLIGATIONS

ARTICLE 7 – ADHESION :

L'adhérent est signataire de la convention d'adhésion.

La signature de la présente convention implique l'acceptation sans réserve des termes de la convention constitutive.

L'entrée d'un nouveau membre est soumise à l'approbation unanime du comité de pilotage.

La contribution financière d'adhésion est fixée au montant minimum de 500 euros/an pour la période de labellisation du campus. Le versement est transmis au GIP FIPAG pour le compte du CMQeC_AURA. Le partenaire s'engage à transmettre au GIP FIPAG toutes les informations et pièces administratives utiles. Le fonds correspondant est géré par le GIP FIPAG, pour le compte du CMQeC_AURA, selon le mode de comptabilisation des ressources affectées.

Les membres du campus des métiers et des qualifications, par leur participation financière, contribuent à la constitution d'un fonds de mutualisation permettant :

- le financement en partie des actions mises en œuvre dans le cadre du campus
- d'assurer le fonctionnement des instances du campus

Ces contributions peuvent être complétées par des dons, subventions, journées d'expertise, ... qui seront valorisées au sein du budget du campus.

Les actions du campus doivent être majoritairement portées par les fonds propres de ses membres et par des subventions issues d'appels à projets.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION DES MEMBRES ADHERENTS

Le campus vise à rassembler les établissements et structures qui partagent les objectifs de la présente convention.

Les adhérents s'engagent à coopérer et à respecter des pratiques déontologiques de collaboration, et à utiliser l'image du campus, son identité visuelle, uniquement pour les actions validées par le comité de pilotage.

L'adhésion au campus implique pour chaque partenaire :

- La participation de son chef d'établissement, directeur, président (ou de son représentant dûment mandaté) aux réunions programmées
- Le respect des termes de la présente convention

DISPOSITIONS DIVERSES**ARTICLE 9 – RETRAIT**

Tout partenaire peut se retirer du campus, à l'expiration d'un exercice budgétaire, sous réserve qu'il ait notifié son intention deux mois avant la fin de l'exercice et qu'il se soit acquitté des engagements pris dans le cadre de la présente convention.

Dans ce cas, ce partenaire est tenu de restituer au CMQeC_AURA, les outils, équipements ou prestations développés ou obtenus durant sa participation aux activités du campus. Il en est de même pour les bilans, évaluations ou autres outils utilisés.

ARTICLE 10 – LITIGES

Les membres adhérents du campus s'efforcent de résoudre leurs différends éventuels à l'amiable ou avec l'accompagnement des signataires que sont la rectrice d'académie ou le président du conseil régional.

En cas de contentieux, l'affaire sera jugée par le tribunal administratif de Grenoble.

ARTICLE 9 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période d'un an. Elle sera renouvelable tous les ans en Janvier de l'année en cours et l'adhésion sera versée au plus tard au 31 Janvier de l'année en cours au GIP FIPAG pour le compte du CMQeC_AURA.

ARTICLE 10 – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Je déclare avoir lu et pris connaissance de la convention constitutive.

Je déclare adhérer au CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE CHIMIE AURA [CMQeC_AURA].

Fait à Vienne, le 26/06/2023

Le représentant de la structure
adhérente, Mme Sylvie DEZARNAUD

Le Directeur / La Directrice du GIP FIPAG,